

**COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MARS 2021 à 19 h**

**Présents :** GALAN Bruno – DARCHE Françoise – ABULI Pierre – BONAFE Nadine – MUNIER Richard – BOUSCATEL Florence -DELMER Jean-Christophe – ROLLAND Gilles – ROCA Jean – CHAMPROY Guillaume – ORIOL S- CHIVE F- WERNER B- FERTON S.- POUDEIROUX L.- VUILLEMIN L-

**Absents :** Marcel DESCOSY – Renée OCAMPO – CHEMIN Alexandra – Stéphane VINET

**Procurations :** DESCHAMPS F à DELMER J-C – SARDA C à DARCHE F - DAUBA L à ROLLAND G-

**Secrétaire de séance :** F. DARCHE

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, ouvre la séance, énonce les procurations et donne lecture de l'ordre du jour.

**I - Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le compte-rendu de la séance du 16 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

**II – Communications du Maire :**

<b>OBJET</b>
Demande de subvention au titre de la DETR (2021) pour la sonorisation de la Halle sportive
Création régie de recettes « Activités de la Pêche » Lac Sant Marty
Location appartement 24 Av Joliot Curie à Mme GUIILLIN Marie-Claude, pour un loyer mensuel de 450 € à compter du 1 <sup>er</sup> Mars 2021
Nomination régisseurs « Activités de la pêche »
Demande de subvention au titre de l'AIT (2021) pour la sonorisation de la Halle sportive
Demande de subvention au titre de la DETR (2021) pour l'acquisition d'un panneau d'information électronique

Demande de subvention au titre de l'AIT (2021) pour l'acquisition d'un panneau d'information électronique
Demande de subvention au titre de la DSIL (dotation soutien investissement local) et DETR (dotation équipement territoires ruraux) 2021 pour l'aménagement de parkings : Place Etienne Canals et Avenue Joliot Curie
Demande de subvention au titre de l'AIT (2021) pour aménagement de parkings Place Etienne Canals et Avenue Joliot Curie
Demande de subvention auprès de la Région pour aménagement de parkings Place Etienne Canals et Avenue Joliot Curie

### **III – Approbation du compte de gestion 2020 :**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020 établi par M. Frédéric MORENO, Trésorier d'Argelès Sur Mer et précise qu'il est en concordance avec le compte administratif 2020 de la Commune. Il demande à l'assemblée de donner son avis.

Le Conseil Municipal à la majorité (Pour : 17 et 2 abstentions : G. ROLLAND et L. DAUBA) approuve le compte de gestion 2020.

### **IV – Compte Administratif 2020 :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget 2020.

Il quitte ensuite la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Pierre ABULI, Adjoint au Maire,

**Adopte** par 16 voix Pour et 2 Abstentions (Mrs ROLLAND et DAUBA), le compte administratif arrêté comme suit :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses Ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats Reportés		502 504.10		116 579.77		619 083.87
Opérations De L'exercice	1 774 805.62	2 024 329.50	1 460 227.34	1 588 640.80	3 235 032.96	3 612 970.30
Totaux	<b>1 774 805.62</b>	<b>2 526 833.60</b>	<b>1 460 227.34</b>	<b>1 705 220.57</b>	<b>3 235 032.96</b>	<b>4 232 054.17</b>
RESULTATS DE CLOTURE		752 027.98		244 993.23		997 021.21
Restes A Réaliser			969 562	359 351		<b>610 211</b>
RESULTATS DEFINITIFS		<b>752 027.98</b>	<b>365 217.77</b>			<b>386 810.21</b>

Concernant l'opération d'investissement « Halle Sportive » M. le Maire précise que le montant de l'annuité d'emprunt s'élève à 65 000 € et que le changement de catégorie de la salle a engendré un surcoût de 14 400 €, ce qui permettra d'y organiser, outre les activités sportives des écoles, les vœux à la population, des réunions du Conseil Communautaire,....)

#### **V – Affectation du résultat 2020 :**

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 752 027.98 €
- 

Le Conseil Municipal décide à la majorité (Pour : 17 et 2 Abstentions : G. ROLLAND et L. DAUBA), d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A – Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 249 523.88 €
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 502 504.10 €
<b>C – Résultat à affecter</b>	<b>+ 752 027.98 €</b>
<b>= A + B (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-</b> <b>dessous)</b>	
<u>D – Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
<b>R 001 (excédent de financement)</b>	<b>244 993.23 €</b>
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	- 610 211 €
Excédent de financement	
Besoin de financement F (D + E)	- 365 217.77 €
<b>AFFECTATION = C (G + H)</b>	<b>752 027.98 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en</b> <b>investissement</b>	<b>365 217.77 €</b>
<b>G = au minimum couverture du besoin de</b> <b>financement F</b>	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>386 810.21 €</b>

**VI – RIFSEEP : Modification délibération du 31/1/2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire attribué au personnel communal, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 31/1/2027 instaurant le RIFSEEP et notamment son point n° 2 « montants de référence » qui cumule le montant maximal annuel IFSE + CIA qu'il convient de différencier, objet de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

**VII – Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement en utilisant les services du CDG 66 (Centre de Gestion) :**

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide d'agents momentanément indisponibles, M. le Maire propose l'utilisation des services du CDG 66.  
Voté à l'unanimité.

**VIII – Demande de participation financière pour l'ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) par la Commune de Port-Vendres :**

Monsieur le Maire expose que la Commune de Port-Vendres accueille une classe d'intégration scolaire (ULIS) au sein de l'école élémentaire Pasteur. Cette Commune ne pouvant supporter seule la totalité des frais de fonctionnement et de sortie des enfants, sollicite la participation financière de la Commune de Palau-Del-Vidre à qui la charge aurait dû incomber.

Pour l'année scolaire 2020-2021, pour 2 enfants qui y sont scolarisés, les frais correspondent à :

- 320 € - forfait frais de fonctionnement
- 206 € participation à la sortie scolaire de fin d'année.

soit un montant de 1 052 €.

Voté à l'unanimité.

**IX – Attribution d'une subvention à un propriétaire occupant pour des travaux réalisés dans le cadre de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat intercommunale) :**

M. le Maire rappelle la convention n° 066PRO016 – avenant 1 de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat OPAH), ainsi que le règlement d'attribution des aides octroyées par la Communauté de Communes (CC-ACVI) et les Communes membres dans le cadre de l'OPAH.

Il précise qu'il convient d'attribuer une aide par la Commune, pour les travaux réalisés dans le cadre de l'OPAH, au particulier ci-après désigné pour la réalisation des travaux décrits ci-dessous :

M. Christophe QUINTA

Adresse des travaux : 3 Rue de la Brèche (travaux lourds, logement indigne ou très dégradé)

Coût des travaux TTC : 59 018.31 €

Participation de la Commune : 4 500 € (identique à celle de la CCACVI)

Voté à l'unanimité.

**X – Questions diverses :**

M. ROLLAND indique que le terrain face à la Mairie a été récemment vendu, la Commune aurait pu se porter acquéreur.

M. le Maire précise le montant de cette cession s'élevait à 900 000 €, une piscine était implantée au milieu de la parcelle et actuellement les finances ne le permettent pas.

M. ROLLAND répond que des moyens financiers seront trouvés malgré tout puisque l'intention de M. le Maire est la construction d'une nouvelle Mairie.

M. POUDEUX, concernant la fibre, demande de quel opérateur il s'agit ?

M. le Maire explique qu'actuellement il s'agit de travaux réalisés par le Conseil Départemental, fin 2023 tout le village sera desservi, même les écarts.

M. MUNIER précise que la fibre desservira chaque habitation, le particulier choisira son opérateur.

M. DELMER demande, suite à l'acquisition d'un nouveau camion, s'il serait possible d'étendre la location pour le tout-venant ?

M. le Maire précise que cette idée peut être étudiée.

Concernant les places principales du village, M. DELMER estime qu'il serait souhaitable d'aménager des cendriers ainsi que des poubelles.

Mme VUILLEMIN, précise que lors de la réunion de la commission écologie, la question de la propreté du village a été soulevée et des propositions seront faites.

**La séance est levée à 20 h 15.**

**GALAN B.**

**ABULI P.**

**BONAFE N.**

**BOUSCATEL F.**

**CHAMPROY G**

**DARCHE F.**

**DAUBA L.**

**DELMER J-C**

**DESCHAMPS F.**

**MUNIER R.**

**ROCA J.**

**ROLLAND G.**

**CHIVE F.**

**ORIOI S.**

**L. VUILLEMIN**

**WERNER B.**

**SARDA C.**

**FERTON S.**

**POUDEROUX L.**